

Opinion

**Harold Sax
et Marie Berquin**

Coprésidents de l'Observatoire
international des prisons –
section belge

■ Allez visiter tous nos lieux d'enfermement où les conditions de détention sont très inégales. La plupart de nos établissements tombent en ruine. Les rats et les cafards pullulent. Les douches s'effondrent, les cuisines sont infestées, les cellules ne sont pas toutes équipées de l'eau courante.



ENNIO CAMERIERE

du Conseil central de surveillance pénitentiaire de visiter les prisons, que *“les magistrats doivent conserver à part entière leur indépendance lorsqu'ils imposent une peine d'emprisonnement ou une détention préventive”*, raison pour laquelle le collège a refusé la proposition.

Ironie du monde judiciaire, le devoir d'indépendance (ou l'aveuglement?) ne s'appliquerait donc que lorsqu'il s'agit, pour des magistrats, d'aller constater le délitement de l'État de droit...

Ceux d'entre vous qui ont visité la prison de Haren savent qu'au contraire il est de votre devoir de connaître, constater, comprendre les conditions dans lesquelles les prévenus et les condamnés sont enfermés.

Si vous entendez mieux appréhender les conditions de détention des prisons belges, vous devriez vous rendre dans tous les établissements du pays.

Allez visiter les prisons de Mons, de Lantin, de Saint-Gilles, allez à la rencontre des détenus de Nivelles et d'Andenne. Demandez-leur ce que la prison leur a fait, comment elle a transformé leur esprit et comment elle change les corps.

L'établissement de Haren accueillera 1 200 détenus sur une population carcérale totale d'environ 11 000 personnes. L'OIP a, pour de multiples raisons, dès le début, émis d'importantes critiques à l'encontre de la construction de cette méga-prison.

Haren ne doit cependant pas nous faire oublier les conditions de vie de 10 000 personnes croupissant dans nos autres prisons.

Mesdames, Messieurs les Magistrats, allez visiter tous nos lieux d'enfermement!

→ (1) Il avait été convenu par les organisateurs de l'expérience que si l'un des participants souhaitait y mettre fin, il lui suffisait de dire “Terminus”.

OPINION

Pour une fiscalité plus juste et écologique

■ Les politiques fiscales belges font perdurer des reliquats d'anciens régimes. Voici quatre pistes pour rapprocher la fiscalité de la quête du bien commun.

Frédéric Rottier et Simon-Pierre de Montpellier, respectivement directeur du Centre Avec et rédacteur en chef de la revue *En Question*⁽¹⁾

Au moment où tous les responsables politiques conviennent de l'urgence d'une refonte fiscale belge, prenons conscience de l'ampleur de la tâche et de l'incroyable complexité fiscale dans notre pays.

Les politiques fiscales belges font perdurer des reliquats d'anciens régimes. Elles contiennent des déséquilibres entre imposition du travail, du capital et de la consommation. L'imposition manque d'une coordination des différents niveaux de pouvoir intra-belges. Les politiques fiscales s'intéressent aux flux (les revenus, les transactions, la valeur ajoutée, les émissions de gaz à effets de serre), mais pas assez aux stocks (le patrimoine naturel et culturel, immobilier et mobilier) et au vivant.

On a l'impression d'être face à un appareil incomplet, mal programmé et défectueux. Les sociologues évoquent un sentiment de perte de confiance envers les pouvoirs publics. Nous sommes persuadés que la fiscalité fait partie tant du problème que de la solution. Voici quatre pistes pour rapprocher la fiscalité de la quête du bien commun :

Un langage responsable et engageant

Les impôts renvoient souvent une image négative, faite de méfiance, de dépit, voire de rejet. Rappelons-nous pourtant que la fiscalité a pour objectif premier de financer les biens et services publics ainsi que les équipements collectifs pour la population. Et évitons dès lors les termes excessifs (comme “rage taxatoire”) pour privilégier un vocabulaire plus juste et responsable (comme “contribution”).

Harmoniser les systèmes particuliers

Le système fiscal belge contient de nombreuses chapelles distinctes: dispositions dérogoratoires, régimes d'exonération, ou encore niches fiscales. Ne gardons que celles qui sont nécessaires du point de vue de la justice fiscale. Une idée prometteuse est de proposer deux régimes pour les personnes physiques: un régime applicable aux revenus d'activité (salarié, indépendant) et un autre aux revenus d'investissement (mobilier, immobilier). Et pour assurer une participation équitable des revenus d'investissement, il nous faudra accepter un cadastre des fortunes. Diminuons la pression fiscale sur le travail et recherchons pour cela d'autres

rentrées fiscales. Enfin, tant qu'à réformer la fiscalité, profitons-en pour adopter une imposition progressive, avec des différences à la marge, sans seuils ni tranches d'imposition: chacun y reconnaîtra davantage d'équité relative.

Opérer la transition fiscale écologique

L'état d'urgence climatique et écologique nous impose de préparer une transition fiscale en profondeur, avec la carotte et le bâton. Mais pour être effectif et efficace, un tel basculement doit s'opérer en respectant au mieux les principes de progressivité, prévisibilité et irréversibilité. Une transition fiscale qui réponde aux enjeux écologiques doit de surcroît comporter des corrections sociales. C'est à ces conditions seulement qu'elle sera socialement acceptée.

Lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

De nombreuses personnes et entreprises adoptent chaque année des stratégies de planification fiscale en vue de tirer profit des brèches et discordances entre règles et régimes fiscaux de différents pays et régions.

Sur le plan international, elles parviennent à faire “disparaître” les bénéficiaires ou à les transférer artificiellement vers des juridictions où elles sont peu ou pas imposées. Les chiffres sont certes difficiles à vérifier, mais l'OCDE évoque un manque à gagner de l'ordre de 4 à 10 % des recettes issues de l'impôt sur les sociétés dans le monde. L'ONG Tax Justice Network évalue pour sa part les fortunes personnelles localisées dans les paradis fiscaux à un total de 21 000 à 32 000 milliards de dollars.

La bonne nouvelle est qu'avec les nombreuses révélations (les leaks et papers) et surtout avec le travail du projet BEPS, ce ne sont pas moins de 1 650 conventions fiscales bilatérales qui ont été récemment modifiées: les mailles du filet se resserrent. Chaque État devrait faire de la lutte contre la fraude, l'optimisation et l'évasion fiscales une priorité de politique publique!

→ (1) La revue *En Question* est éditée par le Centre Avec. Dernier numéro (n°142 – automne 2022): “Taxer qui, taxer quoi?”. Prix: 7 € au lieu de 10 pour les lecteurs de *La Libre* (hors frais de port). Infos: www.centreavec.be – info@centreavec.be